

**Lundi 3 Octobre 2011– Casino de Paris**



**2<sup>ème</sup> NUIT DES TECHNOS**

*« Les technologies à travers la performance  
de l'entreprise et l'amélioration de la vie  
de ses collaborateurs »*

**DOSSIER  
DE CANDIDATURE**



MDC – 5, rue Léon Delagrangue – 75015 Paris  
Eurl au capital de 7622,45 euros - RCS Nanterre B 401 334 040 - Siret N° 401334040 00029 -  
APE N°741 – TVA FR11401334040  
Siège social : 9 -11 rue Benoît Malon 92156 Suresnes cedex

## 1 – Vos coordonnées :

Nom de l'entreprise .....

Activité .....

Taille de l'entreprise dans le monde/en France (CA en € - effectifs) .....

Nom et prénom du dirigeant.....

Nom et fonction du responsable de la candidature.....

Nom et fonction de la personne en charge de la présentation.....

Adresse .....

Tél..... Port ..... Fax .....

E-mail.....

Secteur d'activités de vos clients .....

Adresse de facturation (si différente) .....

Contact facturation (si différent) .....

## 2 - Choisissez votre catégorie

### **Catégorie 1 : Environnement de travail et mobilité**

Cette catégorie récompense les entreprises qui ont réussi à améliorer l'environnement de travail de leurs salariés en intégrant de nouvelles technologies favorisant le bien-être et la communication entre les salariés (Télétravail, visioconférence, optimisation du temps, plateforme, site de partage de documents, moyens de paiement...).

### **Catégorie 2 : Développement des compétences**

Cette catégorie récompense les entreprises qui ont mis au point ou intégré de nouveaux outils, sites internet et solutions technologiques favorisant le développement des compétences et la gestion des Ressources Humaines.

### **Catégorie 3 : Performance économique et productivité de l'entreprise**

Cette catégorie récompense les entreprises qui ont mis en place des solutions pour améliorer la performance économique de l'entreprise et sa productivité (CRM, Productivité et réduction des coûts, gestion du cash, développement commercial...).

### **Catégorie 4 : Développement durable / Responsabilité Sociale de l'Entreprise**

Cette catégorie récompense les entreprises qui ont intégré de nouvelles technologies facilitant l'organisation et le bien-être au travail, le développement durable, la diversité, le handicap...

### **Catégorie 5 : Sécurité de l'entreprise des personnes et des données.**

Cette catégorie récompense les solutions qui ont permis grâce aux nouvelles technologies, d'améliorer la sécurité, la justice et la défense : confidentialité des données, vidéosurveillance, bracelet électronique, net neutralité, drones, risk management, gestion de crise, contrôle d'accès, cyber défense...

### **Catégorie 6 : Réussite internationale**

Cette catégorie récompense les entreprises qui grâce aux nouvelles technologies (logiciels, applications, sites internet..) ont réussi à se développer à l'étranger.





# Règlement 2011

**Article 1** : Les trophées **it'NIGHT** ont pour but de faire la promotion du secteur des technologies de l'information, de mettre en valeur les technologies à travers la société et les individus.

**Article 2** : Les trophées **it'NIGHT** sont décernés par un jury d'experts, de personnalités déterminées par le Comité d'organisation. Ce jury sera désigné par le Comité de pilotage. **MDC** (Producteur d'événements) et le **CMIT, Club des Directeurs Marketing & Communication des TIC**.

**Article 3** : Peuvent concourir les professionnels (directions générales, commerciales, marketing, achats, direction RH et des systèmes d'information) issus d'entreprises innovantes, de start-up, de PME, de grandes entreprises ainsi que les ingénieurs, les chercheurs, les créatifs.

**Article 4** : Les organisateurs ont déterminé huit catégories pour l'édition 2011 de **it'NIGHT**.

Cette liste est susceptible d'être modifiée. La liste définitive sera communiquée à l'issue du **vendredi 16 septembre 2011**, date de la sélection des nominés par le comité d'organisation.

## Date limite d'inscription, jeudi 15 septembre 2011

- Catégorie 1 : l'environnement de travail
- Catégorie 2 : le développement des compétences
- Catégorie 3 : la performance économique
- Catégorie 4 : RSE / développement durable
- Catégorie 5 : la sécurité
- Catégorie 6 : la réussite internationale

**Article 5** : Chaque candidat peut présenter plusieurs dossiers dans un maximum de 4 dossiers  
Les candidats devront acquitter une somme forfaitaire de **358,80 € TTC** par dossier de candidature (soit **300 € HT**-règlement par chèque à l'ordre de **MDC**).

**Article 6** : Les organisateurs de **it'NIGHT** procèdent à l'appel de candidatures dès le vendredi 20 mai 2011. La clôture des candidatures est fixée au **jeudi 15 septembre 2011**. Les organisateurs effectueront, au regard de leur expertise et de la conformité au règlement, une première sélection de 5 à 7 nominés par catégorie.

**Article 7** : Le jury est constitué de personnalités représentatives ou médiatiques ; il attribue le trophée pour chacune des catégories à partir de la liste des nominés établie par les organisateurs. Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

**Article 8** : Il sera organisé une **audition des nominés**, devant le jury, le **vendredi 23 septembre 2011**, de 8h30 à 13h00. Ces derniers présenteront, lors de cette audition, leurs opérations, et répondront aux questions posées. Les nominés pourront fournir au jury tous les éléments souhaitables, tant en termes de documents visuels (PowerPoint, supports papier...) que d'indications chiffrées.

Toutes les informations communiquées au jury par les postulants (chiffres de vente, de notoriété, objectifs, etc.) feront l'objet d'une confidentialité totale dont le comité d'organisation se porte garant.

**Article 9** : Lors de l'audition des nommés, prévue le **vendredi 23 septembre 2011**, le jury établira son jugement en utilisant la grille d'évaluation multicritère élaborée par le comité d'organisation.

Chaque candidat disposera de 4 minutes effectives pour soutenir son dossier et de 3 minutes supplémentaires pour répondre aux éventuelles questions du jury.

**Article 10** : Les nommés et les vainqueurs de **it'NIGHT** seront présents lors de la cérémonie de remise des prix du **lundi 3 octobre 2011** au Casino de Paris.

Ils seront présentés dans le programme de la soirée et sur le support audiovisuel.

Seul le lauréat de chaque catégorie montera sur scène recevoir son prix.

**Article 11** : Le palmarès ne sera dévoilé qu'au cours de la soirée de cérémonie du **lundi 3 octobre 2011**.

**Article 12** : Tout candidat s'engage à respecter le présent règlement et la décision du jury.

Date :

**Cachet & Signature**  
**Précédé de la mention "lu et approuvé"**